





Dernière Heure

Les Elections du 11<sup>e</sup> Arrondissement

DEVANT LE CONSEIL DE PREFECTURE

L'arrêt du conseil. — L'élection du citoyen Arnaud annulée.

Le conseil de Préfecture, présidé par M. Pain, a tenu hier, à deux heures et demie, son arrêt dans l'affaire des élections du 11<sup>e</sup> arrondissement.

L'arrêt, après avoir écarté le fait de pression électorale de la part du maire Augagneur, reconnaît qu'un certain nombre de bulletins de vote déposés dans les urnes étaient entachés de nullité.

En conséquence, sept voix doivent être déduites de celles obtenues par le socialiste Arnaud, proclamé élu le jour du scrutin, et une voix doit être également enlevée au citoyen Devay, candidat libéral.

Le citoyen Arnaud qui, par le fait de cette diminution possédait un chiffre de voix inférieur à celui obtenu par M. Devay, voit donc son élection annulée.

Le conseil de préfecture n'ayant pas à statuer sur le cas de M. Devay, ne proclame pas ce dernier élu.

Une place de conseiller municipal est donc vacante au deuxième arrondissement.

Les conclusions tendant à l'annulation des élections de MM. Gailletou, Rivière, Jaquier et Arnaud, sont rejetées par le conseil.

Le camarade Arnaud qui, certes, ne s'attendait point à une telle décision ne peut dissimuler sa fureur. Il a décidé de se pourvoir devant le Conseil d'Etat.

D'autre part nous croyons savoir que les candidats républicains qui ont introduit la demande d'annulation de toutes les élections du deuxième ont également la même intention.

Léon Bordo.

UN CRIME EN FIACRE

Paris. — Entre malfaiteurs. — Une vieille connaissance de la Sûreté lyonnaise. — Terrible vengeance. — Mystérieuse affaire.

Nous avons donné hier et avant-hier des renseignements sur un crime commis en fiacre à Paris.

La victime est une vieille connaissance de la police lyonnaise, aussi nous tenons à rappeler les détails de ce crime, et à donner certaines déductions qui s'imposent.

Voici dans quelles conditions le crime de mercredi a été commis. Il fut introduit à dix heures lorsque trois jeunes gens arrêtaient un sâpin rue de Trévise, à Paris, et donnaient l'ordre au cocher de les conduire à la fête de Neuilly. Bientôt ils se raviserent et voulurent aller rue de la Grange-Batelière.

La voiture filait assez rapidement quand, rue de Trévise, le cocher percuta le bruit sourd de la chute d'un corps sur la chaussée.

Il se retourna et vit un de ses clients qui avait roulé sur le sol. Ses deux compagnons sautaient à ce moment du fiacre et s'enfuyaient.

L'homme étendu à terre se releva, fit quelques pas et rebomba.

Un flot de sang, s'échappant de la gorge, fronda les pavés; le malheureux avait reçu un terrible coup de rasoir qui avait tranché la veine jugulaire et atteint l'artère carotide.

Aux cris du cocher, un gardien de la paix accourut, s'élança sur la trace des deux fuyards dont l'un était l'auteur du crime. Mais les inconnus gagnèrent le faubourg Montmartre et disparurent.

Le blessé a pu prononcer quelques paroles inintelligibles.

Transporté dans une pharmacie, rue Montmartre, il y a reçu les soins prolongés d'un médecin qui l'a fait transporter à l'hôpital Lariboisière.

M. Rieux, commissaire de police a entendu des témoins et commencé une enquête.

Hier matin, un chirurgien de l'hôpital Lariboisière reconnut la plaie, et il est probable que, s'il ne survient pas de complications, l'individu survivra.

C'est un nommé Louis Genest, âgé de vingt-neuf ans, originaire du département de l'Ailier, venant de Lyon, et arrivé récemment à Paris. Il demeurait rue Geoffroy-Marie, n° 6.

Ce Louis Genest est un malfaiteur dangereux qui, pendant longtemps, avait établi son quartier général rue Thomassin, dans un infatigable bouge où, en compagnie de voleurs et d'escarpes, il fut arrêté plusieurs fois par les agents de M. Briottet.

Commu sous le nom de Loulou, Genest régnait en maître, dans un monde spécial, et obtenait de l'argent de plusieurs malfaiteurs femmes qu'il terrorisait.

Il se dit croquer de cerise, mais ne vit que de la prostitution; il est du reste un professionnel de Pentagone. Ayant été souvent mêlé à de louches affaires, Loulou a dû être victime d'une vengeance, et ses agresseurs doivent être deux de ses amis, ayant un intérêt supérieur à le voir disparaître. En tous cas, les recherches ne pourront pas s'arrêter, car il ne faut voir aucun acte de vengeance entre gens du même métier.

Lors de l'assassinat d'Engéline Fougère et de sa bonne, à Aix-les-Bains, on s'occupa beaucoup de Loulou, car à un certain moment, l'on crut qu'il était le Costaud que Bassot avait envoyé à Giriat pour préparer et commettre le crime.

D'une force herculéenne, ami intime de Bassot, capable de tout, Genest paraissait en effet être l'individu désigné pour commettre un crime. Mais l'enquête démontra que Loulou était à ce moment à Marienhad.

On saura bientôt s'il faut voir, dans l'agression dont Loulou a été victime, une vengeance ayant pour but de cacher un crime, et si les agresseurs ont voulu éviter à jamais une indiscrétion.

A. G.

IMMENSE INCENDIE

Chambéry, 1<sup>er</sup> juillet. Hier soir, vers 10 heures et demie, un immense incendie a complètement détruit une partie du bourg de Létraz à Saint-Jeoire-Prieuré.

Le feu a commencé dans les greniers de la veuve Thomassac et, activé par un vent du nord violent, l'incendie, dans l'espace d'une demi-heure, un peu de maisons d'une longueur d'au moins 100 mètres.

Les dégâts s'élevaient à 125.000 francs. Douze maisons ont été la proie des flammes. Les pompes de Charles-les-Eaux arrivèrent les premiers sur le théâtre du feu, puis celles de Marches, Chignin, Saint-Baldouph, Apremont, etc.

Les sinistrés sont les nommés : Thomassac, Courrier Joseph, Charles Joseph, Brunet Paul, Lambert maire, Jourdan, Vullermont, Girard Jean, Raymond Paul, Michaud.

Tous sont assurés, sauf Charroux Joseph. On suppose que le feu a pris à la suite de la fermentation du foin, car la veuve Tour-

nassat n'avait pas fait du feu dans la journée. Il ne reste de tous ces bâtiments que les murs noircis.

CAMBRIOLAGE D'UN BUREAU DE POSTE

Montrabron, 1<sup>er</sup> juillet.

Des malfaiteurs ont pénétré l'avant-dernière nuit au bureau de poste. Pour réaliser leur audacieux projet, ils ont escaladé une imposte au-dessus d'une fenêtre ouvrant sur la rue Saint-André. Ils se sont hissés jusqu'à l'imposte et l'ont ouverte par une forte pression.

Une fois à l'intérieur du bureau, ils ont fracturé les tiroirs de M. Lemmet, commis principal, dans lesquels ils ont pris une somme de trente francs.

Dans le tiroir de Mlle Chanembaud, téléphoniste, on a soustrait onze francs et un canif, il n'y a pas de petits profits.

Ils ont ensuite enlevé la tablette qui recouvre les tiroirs du guichet et se sont emparés de diverses sommes variant de 50 centimes à 5 francs. Les cambrioleurs ont ensuite fait main basse sur les lettres adressées en poste restante, dans l'espoir d'en retirer des mandats ou des coupons.

C'est M. Montrabron, facteur chef qui, en pénétrant, à 5 heures du matin, dans le bureau, s'est aperçu de la visite des malfaiteurs. En toute hâte, il est allé prévenir M. Berthelomier, receveur, et M. Berthelomier et sa femme, dont les appartements sont au premier étage et dont la chambre à coucher est située précisément au-dessus du bureau, ont immédiatement entendu le bruit.

M. Royer-Adnot, procureur de la République, Humblot, juge d'instruction, Rouot, commissaire de police, et Fournier, commis greffier, se sont bientôt rendus sur les lieux, et ont commencé leur enquête.

L'enquête n'a pas encore donné de résultats. Les magistrats ont cependant recueilli certains indices qui permettent de croire que les malfaiteurs ne tarderont guère à tomber dans la justice.

L'affaire fait un bruit énorme à Montrabron. De nombreux curieux sont massés devant le bureau de poste et commentent l'événement.

CHRONIQUE

Société littéraire de Lyon. — Dans sa dernière séance tenue mercredi dernier, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon a reçu communication de la distinction flatteuse dont vient d'être l'objet, de la part de l'Institut, un de ses membres, M. Fleury Vidry, honoré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une première mention, à raison de deux travaux historiques, *Dictionnaire de l'Etat-Major français au seizième siècle*, et *les Amusements permanents au système stoïque*, dont il avait, l'année dernière, donné la primauté à ses collègues.

M. Antoine Sallés, président, a adressé à l'heureux lauréat de chaleureuses félicitations, auxquelles nous nous permettons de joindre les nôtres et d'associer la savante Compagnie, dont notre compatriote, M. Vidry, est un des membres les plus distingués.

La séance a été consacrée ensuite à plusieurs lectures sur des sujets divers, parmi lesquelles nous relevons, en particulier, la relation par M. Joseph Berger d'un émouvant épisode du siège de Belfort, en 1870, auquel il a pris part et dont il a fait une victime, et la communication par M. de la Roche de la notice de la Société d'un très intéressant document, jusqu'ici inédit, emprunté par lui aux archives de Caluire et contenant le rapport officiel de la municipalité de cette commune sur les premières hostilités du début du siège de Lyon en 1793.

Fête du 14 juillet. — A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés par la Compagnie P.-L.-M., à partir du 7 juillet seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 14 juillet.

Excursion en Savoie et en Dauphiné. — La compagnie P.-L.-M. émet du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre des billets A-R collectifs de vacances en toutes classes à itinéraire fixe ou facultatif au départ de Paris pour toutes les gares situées sur son réseau. Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins 3 voyageurs effectuant ensemble un parcours minimum de 500 kilomètres ou payant pour ce parcours. Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples (pour les deux personnes), le prix d'un billet simple pour le 3<sup>e</sup> de la moitié de ce prix pour la 4<sup>e</sup> et chacune des suivantes. Lorsqu'un billet de vacances ne comprend que 3 voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble à l'aller et au retour, pour plus de 3, 3 au moins sont tenus de voyager ensemble, les autres ont la faculté de voyager isolément dans des conditions déterminées.

Faire la demande de billet 4 jours au moins à l'avance à Paris, P.-L.-M.

Courses de Charbonnières. — C'est demain dimanche 3 juillet que sera donnée sur le charmant hippodrome de Saint-Luc, la 10<sup>e</sup> réunion de la Société des courses de Charbonnières. Le succès de cette réunion sportive, la plus originale de la saison, ne fait que grandir. Le Comité du reste ne néglige rien pour satisfaire le public élégant qui s'y presse: Buffet confortable à toutes les places, tribunes couvertes, garage pour bicyclettes, parti mutual, etc., en un mot, sur ce champ de courses en miniature les sportsmen trouveront toutes les attractions des plus grands hippodromes. L'excellente fanfare des touristes remplira les intermèdes. Disons en terminant que la Cie P.-L.-M. a pris les mesures nécessaires pour assurer le service, tant à l'aller qu'au retour.

Cours d'Arboriculture. — Demain dimanche 3 courant, dans les pépinières de M. Dervieux, 50, boulevard de la Côte, continuation du cours d'arboriculture organisé par les soins du Comité agricole de Villeurbanne.

En raison de l'importance des dernières leçons clôturant le cours, nous ne saurions trop insister auprès des intéressés d'y être très exacts.

Pour les pauvres. — M. Briottet, chef de la sûreté, a fait remettre hier au bureau de bienfaisance une somme de 200 francs et 45 centimes, montant des sommes trouvées sur la voie publique et non réclamées dans les délais réglementaires.

Le grand débit est une garantie de la bonne qualité. — Ph<sup>o</sup> du Serpent.

DEMANDE PATENTE GENTIANE FRANÇAISE

Faits Divers

Cuillette nocturne et matinale. — A la suite d'une visite inopinée faite la nuit dernière par les agents de la Sûreté, dans divers établissements nocturnes, une dizaine de courtisanes, ayant noyé les rancœurs de l'amour en des liqueurs résistances, au dépôt, ont été conduites, non sans résistance, au dépôt, en compagnie de quatre de leurs habilités chevaliers, personnages à l'état d'âme autant vagabondant que spécial.

— Entre quatre et six heures du matin, d'autres agents, opérant dans les garnis douteux de la Guillotière, ont révéillé désagréablement et conduit au Palais de Justice, deux étrangers expulsés de France, trois femmes et deux hommes ayant des condamnations à purger.

Sur un bee... de gaz. — Hier, à 8 h. 1/2 du matin, M. Ours Joseph, volturier au service de M. Garrin Charles, rentier, demeurant à Rojias (Sère), conduisait un cheval attelé à une voiture chargée de fagots. Arrivé place Bellecour, en face du n° 41, l'attelage, par suite d'un brusque saccade du cheval, heurta violemment un candélabre à gaz.

Dans le choc, le candélabre fut cassé à environ un mètre au-dessus du sol et tomba lourdement à terre, sans heureusement occasionner d'accident.

Adieu sac, caviard, thé, etc. — Un voyageur de commerce, Alexandre de Plochehanski, demeurant à Saint-Etienne, de passage à Lyon, entra dans la soirée, dans un établissement du centre de la ville.

Là il fut rapidement connaissance de plusieurs individus avec lesquels il consuma des liqueurs variées. Il poussa même l'imprudence de confier à un de ses nouveaux amis, un sac d'ivoire contenant pour 70 fr. du caviar, du thé, etc.

Naturellement, ami, thé, caviar, sac, etc., l'un portait les autres, disparaissant rapidement dans les ténèbres de la rue, et l'individu voyageur en fut réduit à déposer une plainte.

Une jeune fille bien ingrate. — Il y a quelques jours, M. C..., âgé de 28 ans, demeurant rue Saint-Jôme, 5, rencontra dans le courant de la nuit, alors qu'il se hâtait vers son domicile, une jeune fille, dont la tenue paraissait être grande; des larmes perlèrent à ses yeux, qui étaient également grands...

M. C..., qui possédait un bon cœur et une bonne éducation, ne put résister à la vue de la jeune fille et lui offrit de lui procurer le couvert, le gîte et des consolations, puis, il s'endormit avec la satisfaction du devoir accompli; mais, durant son sommeil, sans qu'il s'en aperçût, elle se glissa dans sa chambre, et, par un tour de main, elle déroba un portefeuille contenant une certaine somme d'argent.

Le lendemain, le portefeuille fut découvert par un inspecteur de la Sûreté, qui le remit à M. C..., qui se rendit aussitôt à la police. L'objet a été déposé au poste de police de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes: Pierre T..., 54 ans, journalier, pour tentative de vol qualifié des Broteaux; Aug. B..., 32 ans, garçon de bureau, pour vol d'objets, et J.-V. C..., pour vol de planches, place d'Abondance.

Trouvaille. — Un enfant de 8 ans, le jeune Granel, demeurant chez ses parents, boulevard de la Croix-Rouge, 117, a trouvé, hier, devant son domicile, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent.

VILLEURBANNE. — Comp. — Hier après-midi, les nommés Marie C. Blanche T., et le fils de celle-ci se sont pris de querelle dans l'allée de leur maison, allée du Sacré-Cœur, 3. La femme C., a été atteinte grièvement au haut-ventre et elle a dû être transportée à l'hôpital.

Une enquête est ouverte.

— Vient sur la voie publique. — Le maire de Villeurbanne vient de faire poser l'affiche suivante: Les citoyens de Villeurbanne rappelés à ses administrés l'arrêté de son prédécesseur, en date du 31 décembre 1890, ainsi conçu: Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, il est défendu de stationner sur les voies publiques, ou quai d'acheteurs, avec des marchandises, objets fabriqués ou denrées de quelque nature que ce soit, exposés en vente sur des appareils quelconques ou par tous autres moyens.

MM. les socialistes sont priés d'être exacts à la répétition de leurs réunions le 5 juillet, à 8 heures, au siège social, 10, rue de la République.

L'Affaire de l'Outlines. — L'affaire de l'Outlines, qui a fait tant de bruit, est terminée. Le jugement a été prononcé par le tribunal civil de Lyon.

SAINT-VALENTIN-LE-LOU. — Vétérans des armées napoléoniennes et de la marine (1853 section). — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 10 juillet, de 11 h. à midi. La grande fête de la remise officielle du drapeau aura lieu le dimanche 24 juillet avec le bienveillant concours des sections et des sociétés musicales des communes avoisinantes.

CHRONIQUE DES BOULES

Grand concours interdépartemental de boules de la ville de Chambéry. Un grand concours interdépartemental de boules aura lieu à Chambéry les 14 et 15 juillet, sous les auspices de la société des amateurs de boules du Châtelet.

64 quadrettes seulement pourront y prendre part. Nomenclature des prix. — 1<sup>re</sup> partie 40 fr. par quadrette. — 2<sup>e</sup> partie 20 fr. — 3<sup>e</sup> partie 10 fr. — 4<sup>e</sup> partie 5 fr. — 5<sup>e</sup> partie 2 fr. — 6<sup>e</sup> partie 1 fr. — Soit 400 fr. pour le championnat.

Concours de tir. — 1<sup>er</sup> prix 50 fr. — 2<sup>e</sup> prix 30 fr. — 3<sup>e</sup> prix 20 fr. — 4<sup>e</sup> prix 10 fr. — 5<sup>e</sup> prix 5 fr. — 6<sup>e</sup> prix 2 fr. — 7<sup>e</sup> prix 1 fr. — 8<sup>e</sup> prix 50 cent. — 9<sup>e</sup> prix 25 cent. — 10<sup>e</sup> prix 10 cent.

Le grand débit est une garantie de la bonne qualité. — Ph<sup>o</sup> du Serpent.

DEMANDE PATENTE GENTIANE FRANÇAISE

Faits Divers

Cuillette nocturne et matinale. — A la suite d'une visite inopinée faite la nuit dernière par les agents de la Sûreté, dans divers établissements nocturnes, une dizaine de courtisanes, ayant noyé les rancœurs de l'amour en des liqueurs résistances, au dépôt, ont été conduites, non sans résistance, au dépôt, en compagnie de quatre de leurs habilités chevaliers, personnages à l'état d'âme autant vagabondant que spécial.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Le congrès de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat a voté un ordre du jour constatant que l'Etat patron ne tient aucun compte des revendications du personnel placé sous ses ordres et engageant les délégués de toutes les organisations à faire une propagande active en faveur de la grève générale des travailleurs de l'Etat.

ÉLECTIONS CONTESTÉES

Marseille, 1<sup>er</sup> juillet. — Le conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône s'est réuni aujourd'hui pour examiner les protestations formulées contre les élections municipales de Tarascon.

Après l'audition des représentants des deux parties, M. Dautresmes, commissaire du gouvernement, conclut au rejet des protestations. L'affaire est mise en délibéré et le jugement est renvoyé au 5 juillet.

« L'INTERNATIONALE » DANS L'ARMÉE

Cherbourg, 1<sup>er</sup> juillet. — Un groupe de sous-officiers et de marins entonna hier soir l'Internationale sur le pont du contre-torpilleur Forbin. Le commandant fit immédiatement arrêter un premier maître fourrier et quatre matelots.

L'officier marinier a été puni de quinze jours d'arrêts de rigueur et les hommes d'un mois de prison, sans solde ni sursis.

LA SOIRÉE POLITIQUE

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — M. Combes, président du Conseil, s'est tiré d'affaire à la Chambre. Il a réussi à empêcher l'interpellation Georges Leygues ou du moins à la retarder. C'était pour lui une affaire capitale.

Et peu lui importe que sa majorité se soit réduite à 35 voix: il a évité le danger; il est resté maître malgré tout du champ de bataille et possesseur incontesté de l'assiette au beurre.

Le maître et les valets triomphent; mais qu'ils ne se fassent pas d'illusions, leur victoire ne peut qu'être éphémère, car si la galère ministérielle est sauvée du naufrage ce n'est que pour quelques jours.

L'heure de la justice imminente sonnera bientôt. Le ministère et sa majorité ont remporté la victoire, c'est évident; mais leur victoire ils l'ont gagnée contre la justice, contre le droit, contre l'honnêteté; en un mot, contre la République et contre la France.

Demain, c'est-à-dire lorsque la commission d'enquête aura terminé ses travaux, le ministère Combes sera bien obligé de répondre aux interpellations précises. Et, alors, ce sera la revanche implacable de la Justice et du Droit.

L'AMBASSADE DU VATICAN

A LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — M. Rouvier, confiant avec M. Doumer, président de la commission du budget, a déclaré qu'il maintient les crédits pour l'ambassade du Vatican, figurant dans le budget des affaires étrangères. Pour le reste, M. Rouvier s'en est référé aux déclarations de M. Combes.

M. Doumer a rendu compte de son entretien à la commission du budget, qui vota l'amendement Sembat, tendant à la suppression des crédits de l'ambassade du Vatican par 14 voix contre 10.

MM. Berteaux, Lockroy, Charles Bos, Sembat, Klotz, Henry Maret, Morlot, Lafferre, Sallis, Douvat, Massé, Merliou, Dubief, Germain-Réache, votèrent pour.

MM. Beauregard, G. Berry, Dulau, Stille, Cachet, Rouland, Cochery, Jules Roche, Kranz, Jules Legrand, votèrent contre l'amendement.

La commission a adopté ensuite par 18 voix contre 5 une motion de M. Klotz permettant que le gouvernement n'ait pas cru devoir se prononcer sur la question d'entretien ou de la suppression des crédits pour l'ambassade et sur le rapporteur du budget des affaires étrangères à insérer l'expression de ce sentiment dans son rapport.

Les cinq membres qui votèrent contre sont: MM. Massé, Lafferre, Sallis, Bourrat, Morlot. M. Berteaux s'abstint.

La Guerre Russo-Japonaise

BATAILLE NAVALE

Tohë-Pou, 1<sup>er</sup> juillet. — Un vapour passant cet après-midi à une heure, à moitié chemin entre Tohë-Pou et Port-Arthur, a aperçu à moins de quinze mille deux cuirassés et cinq croiseurs japonais en plein combat. Il n'a pas vu la flotte russe, mais la distance ne lui permit de croire à une attaque des batteries de terre.

Le capitaine dit avoir entendu une explosion terrible, mais il a été impossible de savoir si c'était un navire japonais qui avait souffert. Il est bon de rapprocher le bruit de cette bataille navale de celui suivant lequel, au dire des Chinois, il ne restait plus hier soir à Port-Arthur que quatre des plus grands navires russes.

LE PLAN DE KOUROPATKINE

Niou-Tchoang, 1<sup>er</sup> juillet. — Un télégramme de Moukden mande que Kouropatkine a décidé de ne livrer combat ni à l'achitchiao ni à Haïfeng. Son mouvement de retraite est en pleine exécution.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extrait des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures matin.

La République Française. — De M. Labadie.

On voit que nous avons fait du chemin dans cette dernière semaine, il ne reste plus à détacher qu'une douzaine ou une douzaine et demie de blocs brûlants; dans tout le monde qu'il y a à la Chambre il y a une majorité secrètement hostile au cabinet et qui se manifeste précisément dans tous les scrutins secrets, mais qui n'ose pas se produire en public par crainte des représailles.

Le tout est de lui fournir une bonne occasion décisive; celle que M. Leygues lui a offerte hier n'était pas tout à fait bonne. Remarque qu'on obligeait tous ces députés si limités à se déjuger à une semaine de distance, c'était vraiment monter trop d'impudence.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

COURSES DE SAINT-OUEN

Première course. — 1. Grelschon, gag. 33.50, pl. 14.50. — 2. Guilianna, pl. 20. — 3. Marjolaine, pl. 28.

Deuxième course. — 1. Paypay, gag. 192, pl. 30.50. — 2. Petrone III, pl. 13. — 3. Nossy-Be.

Troisième course. — 1. Nenny, gag. 46, pl. 27. — 2. Trany, pl. 48.50. — 3. Bisbille, pl. 27.

Quatrième course. — 1. Busagny, gag. 25.50, pl. 13. — 2. Issur-Tille, pl. 12.50. — 3. Vincennes.

Cinquième course. — 1. Theleine, gag. 62, pl. 24. — 2. Pépero, pl. 26.50. — 3. Médvin, pl. 34.50.

Sixième course. — 1. Lanclor III, gag. 74, pl. 37. — 2. Roi d'Armes, pl. 32.50. — 3. Laidac.

AMICAL CYCLE VAISOIS

Ce soir samedi, à 8 heures et demie, au siège, réunion mensuelle obligatoire. Ordre du jour: Colis-macon pour l'arrivée des courriers mensuels, distribution des prix de la course pédestre, questions diverses.

CYCLOPHILE VAISOIS

Dimanche 3 juillet, le C. V. effectuera sa sortie mensuelle sur le parcours Lyon-Macon. Revenez-vous à 4 heures et demie, le matin, départ à 5 heures.

La course partant à 6 heures et demie, on sera doué à Macon pour l'arrivée des courriers mensuels, distribution des prix de la course pédestre, questions diverses.

Ce soir, à 8 heures et demie, au siège, dernier jour pour s'inscrire pour le banquet d'anniversaire du 10 juillet.

F.I.L.S.E.

Course Lyon-Macon. — Dimanche 3 juillet. Les meilleurs coureurs sont engagés dans cette épreuve; au hasard signons: Troillet, Besson, Blanchard, Bouffard, Bertholot, Stofel et le jeune Palanchon.

Rappelons que la distribution des brassards aura lieu dimanche matin à 6 heures, brasserie Pin, 33, quai de Vaise. Le départ sera donné à 7 heures, en bas de la montée de Champagne.

Les vêtements des coureurs devront être pleins en nappes et étiquetés. Ils seront transportés à Macon par les soins de Paul Ch. Les paquets devront être déposés avant 7 heures du matin à la brasserie Pin.

TOUR DE FRANCE DE L'« AUTO »

Première étape: Paris-Lyon. — Arrivé à Lyon le dimanche 3 juillet. — Le départ du Tour de France de l'Auto, sera donné ce soir, à 9 heures, à Villeneuve-Saint-Georges. Le peloton sera formidable car il comprendra plus de cent coureurs.

Tous les grands cracks de la route, français et étrangers, vont lutter seuls sur le long ruban de 407 kilomètres de la première étape. La course a lieu, en effet, sans entraîneurs ni suiveurs.

1<sup>re</sup> Société des anciens militaires. — Du dimanche, 10 juillet, la société donnera un banquet, à 4 heures précise du soir, au restaurant Denis (Michaud, successeur), cours Lafayette, 230.

Suivant l'habitude, les dames et les enfants seront admis. Au dessert, bon accueil sera réservé aux chanteurs et aux chanteuses qui voudront bien prêter le gracieux concours de leur talent.

Après le banquet, de 3 à 7 heures, concours de boules, tir à la carabine, jeux du tonneau, de nombreux prix seront affectés à ces divers jeux.

COURS DE LYON Du 1er Juillet 1904. CLOTURE A TERME. Actions, Obligations, Travaux, etc.

COURS DE PARIS Du 1er Juillet 1904. TERME. Premier Cours, Dernier Cours. Bourse, Travaux, etc.

MINES D'OR. Paris, 1er juillet. De Beers ordin., French 1/2, Robinson Rand, etc.

BULLETIN FINANCIER. LYON. Le début de la séance a été indécis, la clôture a été chaude. La grande hausse est toujours à l'ordre du jour.

Paris, 1er juillet. Le marché est presque emballé: tout monte et des cours élevés. L'argent qui montait il y a peu de jours...

PARIS. Paris, 1er juillet. Le dividende de l'exercice 1903 a été fixé par l'assemblée du 15 juin dernier à 40 francs par action privilégiée.

Informations Financières. Société des Etablissements Carnaud et Forges de Basse-Indre. L'assemblée de la Société des Etablissements Carnaud et Forges de Basse-Indre...

Tramways départementaux des Deux-Sèvres. Le dividende de l'exercice 1903 a été fixé par l'assemblée du 15 juin dernier à 40 francs par action privilégiée.

Madrid à Cacerès et au Portugal. Recettes de la 2e semaine: Du 11 au 17 juillet 1904. Différence en 1904.

Chemin de fer de Madrid à Cacerès et au Portugal. Recettes de la 11 au 17 juillet 1904. Augmentation en 1904.

ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE. 16, Rue Chevreul, 16. Examen pour l'admission à l'école auront lieu les 2, 2 et 3 août, à 8 heures du matin.

Migraines, Névralgies. DRAGÉES RR. PP. PRÉMONTRES. à base de Valériane de ZING et des Principes actifs du QUINQUINA.

A CETTE PLACE Vendredi Prochain PARAITRONT Les PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES du Rappel Républicain.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ à LYON. 84, Rue de Montplaisir, 166. MAISON D'HABITATION de construction récente.

CHATEAU GRIMALDI. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. Corniglion, notaire à Menton.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE. Théophile GORAUZ. Qual de l'Hôpital, 67 LYON.

PETITJEAN 9 DES HALLES PARIS. Grand choix d'affaires sérieuses de toutes sortes. Études de toute affaire sur place sans aucun frais.

H. BAUCHE & CIE. LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON. INCROCHETABILITÉ ABSOLUES. COFFRE-FORT "LE CUIRASSE".

EDEN-HOTEL. Boulevard Gambetta, NICE. OUVERT TOUTE L'ANNÉE. Pension de famille. Entouré d'un grand parc avec eau de source.

LOTÉRIE. POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord). Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100.

LE THELE DES MANDARINS. Qualité extra supérieure. Dans toutes les bonnes Epiceries et Maisons de Comestibles.

ASTI-MOUSSEUX. Michel PÉRONA, Chambéry. DÉPÔT GÉNÉRAL Maison Isaac CASATI, 31, rue Ferrandière, LYON.

A VENDRE. Jolie propriété, à 5 minutes de la gare de Colompes, près de la Saône, composée de: 1° Maison de maître, presque neuve...

ON DEMANDE A ACHETER. de suite dans le Rhône et départements voisins, propriétés et immeubles, usines, fabriques, industries et fonds de commerce divers.

VERS et CONTUSIONS des enfants guéris par la POUDE VERMIFUGE LION. (Le instituer des vermifuges connus) 0.30 cent. les 3 paquets.

MASSAGES. Monsieur HALBERT, professeur de gymnastique médicale, Massur médical diplômé, de 9 h. à 5 h. s.

IMPRIMERIE WALTENER & CIE. 3, Rue Stella, LYON. SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE THÈSES de Droit et de Médecine.

TISANE FRANÇAISE DES CÉVENNES, ANTISEPTIQUE. préparée par concentration avec les plantes fraîches ioniques et dépuratives: remède populaire, le plus économique, à la portée de tout le monde.

HYDROTHERAPIE MÉDICALE. LYON - 25, Rue du Bât-d'Argent, 25 - LYON. Bains ordinaires et médicaux - Bains de vapeur - Douche vapeur - Douche froide et chaude.

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER. Le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et bien informé.

« LE RAPPEL REPUBLICAIN » DE LYON. Journal Démocratique Quotidien. LYON - 4, rue Stella, 4 - LYON.

BULLETIN D'ABONNEMENT. Je soussigné(1) demeurant à... déclare souscrire un abonnement de (2) au Rappel Républicain et m'engage à verser la somme de... à l'Administration du journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.

Pour la Publicité du « RAPPEL REPUBLICAIN » S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON

LES DRAMES DU MARIAGE LA VEUVE DU CAISSIER. PAR Xavier de MONTÉPIN. Le motif de ma visite est bien simple... Pendant mon séjour à Paris j'ai confié à M. Chatelet un dépôt que je viens réclamer aujourd'hui...

Mon prédécesseur connaissait-il le contenu de cette enveloppe? - Il savait seulement qu'elle renfermait des papiers de grande importance... Quelle est la date du dépôt? - Vogel consulta une lettre tirée de son portefeuille et répliqua: « Le 4 avril 1859. »

n'ait pas deviné le mot d'une énigme si simple... La figure mince et parcheminée de M. Barrois d'Arcet exprima l'étonnement. Vogel poursuivit: - Il s'agissait d'une affaire de femme... Vous comprenez, je pense? - Pas du tout...

du même genre, un peu moins immédiat, mais inévitable... « Bref, la situation n'avait qu'une issue, celle-ci: - Passer la frontière sans retard... Une fois à l'étranger le deviendrait facile de cacher nos traces... Je ne nous souviendrait-il ni la suite, ni le dénouement de mes amours... »